

Conseil communal du jeudi 27 avril 2023 à 20h00

Vous êtes invités à la séance du conseil communal du jeudi 27 avril 2023 à 20h. Cette séance se déroulera dans la salle du conseil de la maison communale

Ordre du jour

Séance publique

Affaires internes

1. Questions des conseillers

Les conseillers peuvent poser des questions en dehors des points à l'ordre du jour du conseil. Les réponses sont données par le bourgmestre et les échevins.

2. Rapport plaintes 2022

L'article 303 du décret sur les pouvoirs locaux stipule que le directeur général fait un rapport annuel sur les plaintes déposées contre la commune. Le conseil communal en prend acte.

3. Avis sur les comptes annuels 2022 - Fabrique d'Eglise Fouron-Saint-Martin

Les comptes annuels 2022 de la Fabrique d'Eglise Saint-Martin Fouron-Saint-Martin sont soumis à l'avis du conseil communal. Ci-joint un aperçu sommaire des subventions et excédents communaux pour l'exercice 2022.

	Exploitation		Investissements	
	<u>Dotation com.</u>	<u>Excédent</u>	<u>Dotatio com.</u>	<u>excédent</u>
Saint-Martin (Fouron-Saint-Martin)	€ 0,00	€ 25.803,46	€ 0,00	€ 123.270,99

4. Avis sur les comptes annuels 2022 - Fabrique d'Eglise Saint-Pierre Teuven

Les comptes annuels 2022 de la Fabrique d'Eglise Saint-Pierre Teuven sont soumis à l'avis du conseil communal. Ci-joint un aperçu sommaire des subventions et excédents communaux pour l'exercice 2022.

	Exploitation		Investissements	
	<u>Dotation com.</u>	<u>Excédent</u>	<u>Dotation com.</u>	<u>Excédent</u>
Saint-Pierre (Teuven)	€ 6.141,42	€ 12.147,83	€ 0,00	€ 0,00

5. Avis sur les comptes annuels 2022 - Fabrique d'Eglise Saint-Héribert Remersdaal

Les comptes annuels 2022 de la Fabrique d'Eglise Saint-Héribert Remersdaal sont soumis à l'avis du conseil communal. Ci-joint un aperçu sommaire des subventions et excédents communaux pour l'exercice 2022.

	Exploitation		Investissements	
	<u>Dotation com.</u>	<u>Excédent</u>	<u>Dotation com.</u>	<u>Excédent</u>
Saint-Héribert (Remersdaal)	€ 8.677,51	€ 35.791,51	€ 0,00	€ 0,00

6. Avis sur les comptes annuels 2022 - Fabrique d'Eglise ND de l'Assomption Moulard

Les comptes annuels 2022 de la Fabrique d'Eglise ND de l'Assomption Moulard sont soumis à l'avis du conseil communal. Ci-joint un aperçu sommaire des subventions et excédents communaux pour l'exercice 2022.

	Exploitation		Investissements	
	<u>Dotation com.</u>	<u>Excédent</u>	<u>Dotation com.</u>	<u>Excédent</u>
ND de l'Assomption (Moulard)	€ 26.675,08	€ 2.633,47	€ 0,00	€ 57.205,53

7. Avis sur les comptes annuels 2022 - Fabrique d'Eglise Saint-Lambert Fouron-le-Comte

Les comptes annuels 2022 de la Fabrique d'Eglise Saint-Lambert Fouron-le-Comte sont soumis à l'avis du conseil communal. Ci-joint un aperçu sommaire des subventions et excédents communaux pour l'exercice 2022.

	Exploitation		Investissements	
	<u>Dotation com.</u>	<u>Excédents</u>	<u>Dotation com.</u>	<u>Excédents</u>
Saint-Lambert (Fouron-le-Comte)	€ 25.309,91	€ 11.250,50	€ 0,00	€ 0,00

8. Avis sur les comptes annuels 2022 - Fabrique d'Eglise Saint-Pierre Fouron-Saint-Pierre

Les comptes annuels 2022 de la Fabrique d'Eglise Saint-Pierre Fouron-Saint-Pierre sont soumis à l'avis du conseil communal. Ci-joint un aperçu sommaire des subventions et excédents communaux pour l'exercice 2022.

	Exploitation		Investissements	
	<u>Dotation com.</u>	<u>Excédents</u>	<u>Dotation com.</u>	<u>Excédents</u>
Saint-Pierre (Fouron-Saint-Pierre)	€ 30.729,96	€ 10.724,83	€ 0,00	€ 22.359,25

9. Accord de construction Parcours Santé

Un parcours santé sera aménagé dans le parc de l'asbl Ocura. Comme il sera aménagé sur le terrain de l'asbl Ocura, un accord de construction privé entre la commune et l'asbl Ocura doit être signé. Il est demandé au conseil communal d'approuver ce contrat

Urbanisme

10. Espace PME Weersterveld: approbation plan de gestion

En collaboration avec POM Limburg et avec le soutien du gouvernement flamand, la commune réalise un site PME pour les entreprises de Fourons le long de la Route de Warsage.

L'une des composantes de ce projet est l'élaboration d'un plan de gestion afin d'organiser une gestion approfondie, responsable et durable du parc d'activités. POM Limburg a élaboré une proposition de plan de gestion. Ce plan de gestion répond aux critères imposés par le gouvernement flamand pour de tels plans de gestion afin de pouvoir bénéficier de la subvention pour le parc d'activités en question.

L'élaboration et l'approbation de ce plan de gestion constituent une partie obligatoire de la demande de subvention auprès du VLAIO du gouvernement flamand.

Il est donc demandé au conseil communal d'approuver ce plan de gestion

11. Pacte spatial 2040 : avis de la commune de Fourons lors de l'enquête publique

La province du Limbourg a élaboré un nouveau plan d'aménagement du territoire, qui fait l'objet d'une enquête publique du 17 février 2023 au 17 mai 2023. Les communes concernées sont invitées à émettre un avis et des commentaires. Cet avis doit être donné par le conseil communal.

Le conseil consultatif de VOER et GECORO a préparé et transmis un avis circonstancié à la commune.

Le conseil communal est prié de prendre connaissance de cet avis et de se rallier à son contenu, afin que la position de Fourons sur ce Pacte spatial 2040 puisse être communiquée à la province.

12. Approbation de l'accord de coopération, du plan directeur et de la demande opérationnelle pour le parc paysager

Le parc paysager "Pays des Bocages sans frontières", anciennement "bocage sans frontières", a été sélectionné par le gouvernement flamand pour élaborer un plan directeur, un plan opérationnel et une biographie paysagère dans le cadre de la sélection ultérieure des 3 parcs paysagers à reconnaître en Flandre.

Dans le cadre d'un vaste processus participatif, le RLH&V a élaboré un plan directeur, un plan opérationnel et une biographie paysagère. Un accord de coopération doit également être approuvé entre l'agence du parc qui assurera le pilotage et les partenaires de la coalition de la zone du parc paysager.

Le plan directeur, le plan opérationnel et l'accord de coopération seront soumis à l'approbation du conseil communal.

13. Règlement et accord de coopération sur les mesures individuelles de protection contre les inondations

La VMM est compétente pour les cours d'eau de 1ère catégorie, en particulier la Berwinne et une partie de la Voer. Ces cours d'eau présentent un risque élevé d'inondation. Des mesures anti-inondation sont prises dans la mesure du possible, mais elles ne suffisent pas à protéger les habitations et les bâtiments contre les inondations. C'est pourquoi la VMM a déjà organisé deux séries de consultations au cours desquelles les propriétaires/occupants dont les biens sont susceptibles d'être inondés par un cours d'eau de 1ère catégorie ont pu faire établir un rapport consultatif. Ce rapport comprend des mesures que les propriétaires/occupants peuvent prendre pour mieux protéger leur propriété contre les inondations. Afin d'encourager au maximum les propriétaires/occupants de ces maisons à mettre en œuvre ces mesures, VMM et la commune souhaitent conclure un accord de coopération sous la forme d'un projet pilote.

En concertation avec la VMM, la commune a élaboré un règlement de subvention pour la mise en œuvre des mesures du rapport consultatif de la VMM.

L'accord de coopération et le règlement de subvention seront soumis à l'approbation du conseil communal.

14. Achat d'un terrain à Mouland – compromis de vente

Approbation du compromis établi par les notaires Vuylsteke & Bunkens pour l'achat d'un terrain situé sur la Berwinne à Mouland pour les raisons suivantes :

- La création d'un sentier le long de la Berwinne
- L'agrandissement éventuel de la plaine de jeux ; cette plaine de jeux est actuellement très fréquentée et constitue une construction réussie en plein centre de Mouland - un agrandissement est donc souhaitable

15. Vente d'un terrain situé Fouron-le-Comte à Fluvius - compromis de vente

La commune est propriétaire du terrain : Fourons - 6e division – Fouron-le-Comte - section C, numéro 270A. Fluvius a installé une cabine électrique sur une partie de ce terrain. Cette demande a reçu un avis favorable le 05/01/2023, dossier 2022/3103. La commune souhaite donc vendre 34m² de cette parcelle à Fluvius.

16. Notification Kleine Landeigendom Sociale Huisvestingsmaatschappij - Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2023

La commune est invitée à l'assemblée générale ordinaire de Kleine Landeigendom Sociale Huisvestingsmaatschappij

17. Enodia – Assemblée générale Extraordinaire, 28 avril

La commune est invitée à l'Assemblée générale extraordinaire de ENODIA le 28 avril 2023

18. Fluvius OV – Assemblée générale et réunion annuelle, 7 juin 2023

La commune est invitée à l'assemblée générale et à la réunion annuelle de Fluvius OV le 7 juin 2023

Police personnel

19. Déclaration de vacance d' 1 poste de cadre de base ZP Fourons

Deux inspecteurs ont demandé à être mutés. Afin d'assurer leur remplacement en temps utile s'ils quittent la zone, il est nécessaire de déclarer un poste vacant. Dans le cas contraire, il n'est pas possible d'entamer une procédure de recrutement.

Si les deux inspecteurs ne nous quittent pas, cette procédure peut être interrompue à tout moment

Séance à huis clos

Police personnel

20. Nomination d'un inspecteur principal/chef de service adjoint 1ère ligne/Chef d'équipe circulation

Le 22 décembre 2022, le conseil communal a déclaré le poste vacant. Suite à cela, la procédure de recrutement a débuté et s'est terminée par un entretien devant le comité de sélection le 28 mars 2023.

Un candidat s'est avéré être le seul apte à occuper le poste

L'entrée en fonction effective est prévue pour le 01 juillet 2023

Salutations cordiales,

Shanti Huynen

Président